

# ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

## 5ème RALLYE VHRS du MÉDOC

## 8 & 9 DÉCEMBRE 2018

### www.asacso.free.fr RÈGLEMENT PARTICULIER VHRS

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes





#### **MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS**

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, LESPARRE-MÉDOC, COUQUEQUES, SAINT CHRISTOLY MEDOC, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT SEURIN DE CADOURNE, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

## 5<sup>ème</sup> édition du RALLYE VHRS du MÉDOC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

#### RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE

#### LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment : Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

#### **DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes ! Soyez-en remerciés.

L'ASACSO

#### **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : Lundi 15 octobre 2018 Ouverture des engagements : Lundi 15 octobre 2018 Clôture des engagements : Lundi 26 novembre 2018

Distribution du carnet d'itinéraire: Dimanche 2 décembre 2018 de 9h00 à 14h00, café/tabac

TABASCO 16 Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny Fourment à Lesparre-Médoc

Samedi 8 décembre 2018 de 9h00 à 14h00, salle des fêtes de

Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc

**Dates et heures des reconnaissances :** Dimanche 2 décembre 2018 de 9H00 à 17H00 Samedi 8 décembre 2018 de 9H00 à 17H00

Vérifications administratives : Samedi 8 décembre 2018 de 13H30 à 19H00, salle des fêtes de Saint

Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc

Vérifications techniques : Samedi 8 décembre 2018 de 14H00 à 19H30, salle des fêtes de

Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc

Mise en place du parc de départ : Samedi 8 décembre 2018 à partir de 10H00

**1ère réunion des Commissaires Sportifs le :** Samedi 8 décembre 2018 à 17H00, PC course à Lesparre-Médoc

**Publication des équipages admis au départ :** Samedi 8 décembre 2018 à 20H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

**Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 8 décembre 2018 à 20H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

**Départ du 37° Rallye du Médoc :** Dimanche 9 décembre 2018 à 6H30, parc fermé, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

**Arrivée du 37° Rallye du Médoc :** Dimanche 9 décembre 2018 à 14H30, parc fermé, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

**Vérification finale :** Carrosserie MOULIA DESINGS, ZAC de Belloc, 17 Rue des Rémouleurs 33340 Lesparre-Médoc

**Publication des résultats du rallye :** Dimanche 9 décembre 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

**Remise des prix :** Dimanche 9 décembre 2018, devant le kiosque à musique, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 8 et 9 décembre 2018 une épreuve automobile régionale dénommée le *37*<sup>ème</sup> *Rallye Régional du Médoc.* 

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional Aquitaine le xx/xx/2018 sous le numéro xxxx et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro xxxx en date du xx/xx/2018.

#### Comité d'Organisation

Président de l'ASACSO: Alain Trillaud Président de l'épreuve : Alain Trillaud

Secrétaire : Bastien Girard Trésorier : Jerry Gaugain

Responsable Matériel : Jean Philippe Labeylie

Responsables des ES: Mickael Dussillos, Jean-Claude Charpentier

Responsable Parcs: Didier Bonnet

#### Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO

8 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX Tél: 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO

**Bastien Girard** 

26 bis chemin du Rez au Ruzat

33670 SADIRAC Tél : 06.80.89.23.13

Contact: asacso33@gmail.com

Permanence du rallye : Samedi 8/12/2018 Salle des fêtes de St Trélody à Lesaprre-Médoc

Dimanche 9/12/2018 Salle des fêtes de St Trélody à Lesaprre-Médoc

Tableau d'Affichage : Officiels et informations –

Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

#### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA	
Président du Collège	J. Claude LABEYRIE	1996	1009	
Membre du Collège	Robert COMBE	11108	1006	
Membre du Collège	Annie FOURCADE	15.323	1006	
Directeur de Course Général	Guy TRONCAL	1056	1706	
Directeur de Course Général adjoint	Laurent TEILLARD	10182	1706	
Chargé(e) des VHRS auprès du DCG	Francis BRANDY	43050	801	
Directeur de course Adjoint PC ES 1-3	Françoise BOUCHON	17644	1004	
Directeur de course Adjoint PC ES 2-4	Philippe DANIEL		1004	
Directeur d'Epreuve 1-3- 5	Jean Pierre RAYMOND	12215	1004	
Adjoint 1-3-5	jean claude BERGALONNE	234730	1016	
Directeur d'Epreuve 2-4- 6	Jean Louis POINTET	12213	1009	
Adjoint 2-4-6	Gérard BONNET	139103	1009	
Chronomótrours Posnonsahlos	Monique BOUGEOIS 132530 1004			
Chronométreurs Responsables	Frederick DUCROCQ	19399	1004	
Chronométreur Départ ES 1-3	Laurent LAPOUGE	Laurent LAPOUGE 13530		
Chronométreur Départ ES 2 - 4	Christelle VALETTEBRANDY	12194	1101	
Chronométreur Arrivée ES 1-3-5	Bernard RUBAULT	Bernard RUBAULT 220582 10		
Chronométreur Arrivée ES 2-4-6	Alain BRUN	30267	1706	
Commissaire Technique responsable	Alexandre FOURCADE	28760	1006	

Commissaire Technique	Serge LARQUEY	8454	1006
Commissaire Technique	Eric GAUTHIER	196863	1015
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189624	1009
Commissaire Stagiaire	Hervé ARCHAMBAUD	235258	1009
Responsable parc fermé	Didier BONNET	15369	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	Philippe JEAN	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	des Relations avec les Concurrents Patrick CHABENAT		1003
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11119	1004
Médecin Coordinateur	Marie-Hélène CARDOUAT	245360	1009
Responsable des commissaires	Jerry Gaugain	38221	1009
Voitures ouvreuse / balai	Alain LACOUTURE	143430	1009
Voltules duvieuse / Dalai	Jean François FOURCADE	8460	1006
Chargé du contrôle des équipages 1-3-5	Claude PINA	13191	1004
Chargé du contrôle des équipages 1-3-6	Ludovic PINA	180115	1004

#### 1.1.1P. La répartition des commissaires se fera de la façon suivante :

- ES 1/3/5 : Nombre de postes de commissaires : 15

Nombres de commissaires : 15

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 par poste de 9 kg poudre + 2 au CH + 2 au

départ + 2 au point stop

Nombre d'ambulance de catégorie C:1

- ES 2/4/6: Nombre de postes de commissaires : 14

Nombres de commissaires : 14

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 par poste de 9 kg poudre + 2 au CH + 2 au

départ + 2 au point stop

Nombre d'ambulance de catégorie C:1

Et une ambulance de catégorie A pour l'ensemble du rallye.

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2019

Le Challenge des Commissaires 2019 (Nouvelle Aquitaine Sud)

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 8 décembre 2018 de 09h30 à 17h30 18h30 à la Salle des fêtes de St Trélody à Lesparre-Médoc.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 8 décembre 2018 de 10h00 à 18h00 à la Salle des fêtes de St Trélody à Lesparre-Médoc.

Les vérifications finales seront effectuées à la Carrosserie MOULIA DESINGS ZAC de Belloc 17 Rue des Rémouleurs 33340 Lesparre-Médoc.

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exaequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

**1.3.4.** Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course, et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

#### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS
- **3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Médoc doit adresser à :

37<sup>ème</sup> Rallye du Médoc Chez Bastien Girard 26 bis chemin du Rez au Ruzat 33670 SADIRAC

Tél: 06.80.89.23.13 - Contact: <u>asacso33@gmail.com</u>

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 26 novembre 2018.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + ENRS + National)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 € dont 50 € chronométrage
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- Equipage complet ASACSO: 270 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

#### 3.3. ORDRE DE DEPART

- **3.3.1.** Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
- **3.3.2.** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

- **3.3.3.** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.
- **3.3.4.** Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

#### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### **4.1. VOITURES AUTORISEES**

Le rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

■ Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée. Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

**4.2.** Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

#### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Lesparre-Médoc.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

#### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Médoc représente un parcours de 157,20 km d'une seule étape de 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,60 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 Couquèques/St Christoly 5,70 Km x 3 = 17,10 Km
- ES 2 St Seurin/St Germain 7,50 Km x 3 = 22.50 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées. Le panachage est interdit.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 02 décembre 2018 et samedi 8 décembre 2018 de 9h00 à 17h00 ou le vendredi 23/02 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

#### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

**7.3.11.** Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- pour retard
  - 10 secondes par minute
- pour avance :
  - o 60 secondes par minute

#### 7.5P. ZONE DE REGULARITE

Un transpondeur sera fourni par l'organisation contre un chèque de caution de 300€. Le concurrent devra suivre les instructions qui lui seront données pour l'installation de celui-ci.

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante : pour chaque 10ème au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti, 1 points de pénalité.

#### Exemple:

Moyenne: 50 km/h - longueur de la zone de régularité: 5,1 km - temps idéal: 6 min 07 s 2 10ème

Temps réalisé : 6 min 07 s 6  $^{10\text{\`e}me}$  = 4  $^{10\text{\`e}me}$  en plus soit 4 points de pénalités Temps réalisé : 6 min 06 s 1  $^{10\text{\`e}me}$  = 11  $^{10\text{\`e}me}$  en moins soit 11 points de pénalités

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les zones de régularité, sachant que le premier point ne peut pas être avant le 1<sup>er</sup> kilomètre. Chaque seconde au-dessus ou au- dessous entraînera un point de pénalité.

**7.5.4P.** Pour chaque zone de régularité non effectuée, il sera appliqué 5000 points de pénalité (équivalent à 30 minutes). Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

- -1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- -2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

#### 7.6. PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement général sera fait par ordre décroissant des pénalités toutes moyennes confondues et un classement pour chaque moyenne :

- -Moyenne haute.
- -Moyenne intermédiaire
- -Moyenne basse

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera sur le podium devant le kiosque à musique, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc. Les lauréats seront récompensés par des prix en nature.

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les VHRS et ENRS, pas de parc fermé obligatoire.

## 37<sup>ème</sup> Rallye du Médoc 5<sup>ème</sup> VHC & VHRS - 3<sup>ème</sup> ENRS



## itineraire et controles 9 décembre 2018

Lever du soleil à 8 h 28

#### Etape 1

СН	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	Départ Etape 1					
CH 0	Sortie Parc fermé - Lesparre					6h30
CH 0A	Entrée assistance		1,60	1,60	0h05	6h35
	Assistance				0h15	
	Prochain refuel	13,20	41,84	55,04		9h06
СНОВ	Sortie assistance		0,80	2,40		6h50
CH1			14,20	15,80	0h25	7h15
ES 1	Couquès-St Christoly	5,70				7h18
CH 2			18,50	34,37	0h35	7h53
ES 2	St Germain-St Seurin	7,50				7h56
CH 3A	Entrée regroupement		15,20	49,64	0h25	8h21
	REGROUPEMENT : Rue Grammon	t à Lesparre				
СН ЗВ	Sortie regroupement				0h40	9h01
CH 4A	Entrée assistance		1,60	56,64	0h05	9h06
	Assistance				1h00	
	Prochain refuel	13,20	41,84	55,04		12h22
CH 4B	Sortie assistance		0,80	59,04		10h06
CH5			14,20	73,24	0h25	10h31
ES 4	Couquès-St Christoly	5,70	,	,		10h34
CH6		3,7 5	18,50	91,81	0h35	11h09
ES 5	St Germain-St Seurin	7,50	10,50	31,01	01133	11h12
CH 7A	Entrée regroupement	7,50	15,20	107,08	0h25	11h37
CH /A	<u> </u>	13,20	107,08	01123	111137	
CLI 7D	REGROUPEMENT : Rue Grammon	t a Lesparre			0h 40	12517
CH 7B CH 8A	Sortie regroupement  Entrée assistance		1,60	108,68	0h40 0h05	12h17 12h22
СП 8А	Assistance		1,00	108,08	1h00	121122
CH 8B	Sortie assistance		0,80	109,48	11100	13h22
CH 9	Softic assistance		14,20	123,68	0h25	13h47
ES 5	Course St Christole	F 70	14,20	123,08	01123	
	Couquès-St Christoly	5,70	10.50	142.25	OFSE	13h50
CH 10			18,50	142,25	0h35	14h25
ES 6	St Germain-St Seurin	7,50	15 30	15752	0625	14h28
CH 11	Podium -Lesparre		15,20	157,52	0h25	14h53
	Total Etape 1	39,60	117,92	157,52		